

République Française
Département : ARIEGE
Arrondissement : Saint-Girons
PRAT BONREPAUX - COMMUNE

Procès verbal

Le lundi 04 août 2025 à 20 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 25 juillet 2025, s'est réunie sous la présidence de Emmanuel CÉCILE.

1 - Élection de la secrétaire de séance

Secrétaire de la séance : Gaëlle PEYRE

Présents : Emmanuel CÉCILE, Marlène CAZES, André ROQUES, Alain TOUZET, Ghislaine ICART, Irène PARIOT, Gaëlle PEYRE, Louisette VERGNON

Représentés :

Absents et excusés : Jean-Christophe BOINEAU, Michel ROUMENGOU, André ULLAS, Jean-Michel BERNARD, Laëtitia BOTTA, Bernadette FAS

Ordre du jour :

Informations par Monsieur le Maire

1. Remboursement frais de cantine 2024-2025
2. Tarifs cantine scolaire enfants et adultes 2025-2026
3. Décision modificative n°2 - Délibération reportée

2 - Délibérations du conseil :

REMBOURSEMENT FRAIS DE CANTINE (N° DE_2025_08_01)

Le maire informe l'assemblée que pour l'année scolaire 2024-2025, quatre parents d'élèves ont fait la demande d'un remboursement pour les frais de repas de cantine non consommés, car leurs enfants ont quitté l'école ;

- La famille AYRAL, le solde du "portail famille" du logiciel "CARTE PLUS" est créiteur de **7.20 €**.
- La famille DA COSTA, le solde du "portail famille" du logiciel "CARTE PLUS" est créiteur de **10.80€**.
- La famille REDONDO, le solde du "portail famille" du logiciel "CARTE PLUS" est créiteur de **10.80€**.
- La famille ROMEO, le solde du "portail famille" du logiciel "CARTE PLUS" est créiteur de **37.30€**.

En outre, les remboursements des élèves qui ont quitté l'école en 2022 et 2023 n'ont pas été effectués. Le Maire demande que les remboursements des huit familles concernées soient effectués.

Il convient de rembourser les repas non consommés aux familles dont le détail figure sur l'historique ci annexé.

Le maire propose à l'assemblée de procéder au remboursement des repas non consommés aux familles pour un montant général de **203.10€**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- adopte la proposition de remboursement aux familles pour un montant de 203.10€
- l'autorise à réaliser les opérations comptables nécessaires au remboursement des familles.

Délibération : adoptée à l'unanimité

TARIFS CANTINE SCOLAIRE ENFANTS ET ADULTES 2025-2026 (N° DE_2025_08_02)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le calcul du coût des frais de fonctionnement de la cantine pour l'année scolaire 2024-2025, le nombre de repas pris sur l'année étant de 11 420 et les dépenses de 70 619.25€ le coût par repas s'élève à 6.18 €.

Anthony MONTAGNE suit le budget qui lui est alloué correctement, 30 479.02 € ont été dépensés sur l'année 2023-2024 et sur l'année 2024-2025 29 346 €.

Au niveau des charges du personnel, nous avons Anthony qui travaille 24h pour la commune et 11h pour la communauté des communes. Sylvia DA COSTA 4h par semaine pour l'aider à l'entretien de la salle. Et Nadine DEJENTE notre ATSEM 4h par semaine soit une heure par jour. Ce qui représente 31 445.91 € par an.

Le Maire explique que le logiciel carte plus nous coûte 810.16 € par an.

Au niveau des fournitures non stockables, nous calculons au prorata le gaz (80%), l'eau (60%) et Engie (50%). Ce qui représente pratiquement 6 700 € de frais par an.

Le Maire propose au Conseil de passer le repas à 6.20 €, avec un reste à charge de 2.50 € aux communes et de 3.70 € aux familles.

Madame PEYRE dit que malgré l'évolution générale du coût de la vie il n'y a pas eu d'augmentation depuis longtemps, c'est compréhensible de devoir augmenter le prix.

Madame PARIOT demande si la commune peut participer à cette augmentation.

Le Maire explique que 0.10 centimes fait une augmentation de 14.40 € par an et par enfant aux familles et qu'il n'y a pas eu d'augmentation aux familles depuis 4 ans malgré les augmentations du coût de la vie.

Malheureusement certains parents ne sont pas contents de la cantine, ils se plaignent des menus, Anthony essaye au maximum de varier pour faire découvrir différents plats et d'utiliser des produits de qualité, avec

des producteurs locaux et bio.

Le Maire explique qu'il s'est posé la question avec Monsieur TOUZET d'arrêter la cuisine sur place et de se faire livrer les repas comme beaucoup de commune. Mais même si c'est beaucoup de travail et de responsabilités, nous souhaitons garder ce service pour continuer d'offrir cette qualité de repas.

Le Conseil est d'accord avec ça.

après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide,

à compter du 1er septembre 2025,

-d'abroger toutes les précédentes délibérations,

-d'augmenter le prix du repas à **3.70 € pour les enfants de la commune**,

-d'augmenter le prix du repas à **6.20 € pour les enfants hors commune**. De proposer aux communes avoisinantes de participer au moins à hauteur de **2.50 €/repas** pris par les élèves de leur commune. Décide de facturer, aux parents d'élèves hors commune la sommes de **6.20 €/repas**, prix de revient des repas, à défaut de participation de leurs collectivités,

- de fixer le prix du repas pour les **animateurs de la CCCP et les adultes à un prix unique de 6.20 €**.

Décide d'appliquer les modalités suivantes :

- pour l'activité "absence", malgré la réservation de ne pas facturer le repas,

- pour l'activité "non réservée" d'**appliquer un surcoût de 0.50 € par repas non réservé**,

- propose de visualiser ces absences à des fins statistiques,

- **si le solde est à zéro ou débiteur**, d'appliquer, après 2 rappels laissés sans suite, des frais de relance d'un montant de **5 €**,

Délibération : adoptée à l'unanimité

Information, questions diverses :

- Documents distribués concernant le PNR, Monsieur le Maire explique qu'une délibération devra être prise concernant la charte du PNR, les documents sont donc remis en amont pour que les élus aient les informations nécessaires pour le prochain Conseil Municipal.

- Monsieur le Maire expose le courrier reçu par le cabinet URBI&ORBI Avocats, concernant l'arrêté préfectoral du 27 mai 2025 autorisant les agents mandatés par l'ANA-conservatoire à pénétrer sur les propriétés privées dans le cadre de la réalisation d'inventaires et de suivis du patrimoine naturel.

Il explique avoir signé le recours gracieux, présenté par le cabinet d'avocats, pour le compte du Conseil Départemental de l'Ariège, à l'encontre de l'arrêté préfectoral du 27 mai 2025.

Les élus sont d'accord avec ce recours, il ne faut pas remettre en cause le droit de propriété privée.

- Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet de Monsieur Darnaud, concernant la mise en place d'une centrale au sol de panneaux photovoltaïques, sur la parcelle 469. Le projet est développé par un producteur français d'énergies renouvelables, MELVAN. Remise des documents reçus.

Le Maire précise que le terrain serait clôturé à hauteur d'hommes, nous ne verrons pas les panneaux, l'entretien se ferait par eco pâturage.

Monsieur André Roques pense que le dossier risque d'être bloqué par la chambre d'agriculture.

Le Conseil émet un avis réservé sur ce projet. Nous devons nous renseigner s'il est possible d'implanter des panneaux sur une parcelle AU2 et Monsieur DARNAUD devra présenter son projet au Conseil.

-Le Maire présente le devis de Monsieur NAUDIN concernant la création d'une voirie rue du port, pour desservir les terrains à bâtiir. Nous sommes en attente d'autres devis, nous vous tiendrons au courant dès que nous aurons plus d'information.

-Nous avons reçu Monsieur MACAU, le responsable de la zone SEBSO, qui propose de nous acheter du bois qui se trouve sur la parcelle 748 section E. Type d'achat à l'unité de produit (tonne ou mètre). Il n'est pas question de coupe rase, seulement de couper les arbres murs et abîmés.

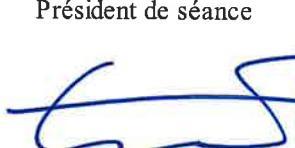
Le Conseil est d'accord.

-Monsieur le Maire expose le devis d'une remorque avec des rampes, pour améliorer le confort et la sécurité des agents techniques. Devis de 1 998.00 € TTC. A ce jour, les agents ne sont pas en conformité quand ils roulent sur la route avec le tracteur tondeuse.

Le Conseil approuve le devis.

Fin de la séance à 22h00.

Emmanuel CÉCILE
Président de séance



A blue circular seal of the Mairie de Prat-Bonrepaux, Ariège. The text "PRAT-BONREPAUX" is at the top, "MAIRIE" in the center, and "(Ariège)" at the bottom, surrounded by a laurel wreath.

Gaëlle PEYRE
Secrétaire de séance

